

Recommandations prioritaires formulées lors de la Réunion des directeurs des services cliniques et de la Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique

Présentation synthétique

- Entre 2013 et 2022, le manque de ressources humaines dans le secteur de la santé a été une source constante de débats, de résolutions et de recommandations lors de la Réunion des directeurs de la santé du Pacifique et de la Réunion des ministres de la Santé du Pacifique. Les participants à ces événements ont reconnu que les ressources humaines dans ce secteur étaient essentielles à la bonne mise en place d'une couverture sanitaire universelle.
- Conscients de l'ampleur et de la complexité des disparités et de la pénurie concernant le personnel de santé dans les pays océaniques, les participants à la treizième Réunion des directeurs des services cliniques, organisée les 29 et 30 août 2022, et à la troisième Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique, tenue les 1^{er} et 2 septembre 2022, ont axé leurs débats sur les enjeux de la main-d'œuvre, la formation et la recherche, la gouvernance clinique, les urgences sanitaires ainsi que les réseaux océaniques de soins cliniques et infirmiers. Ils sont convenus de recommander plusieurs domaines prioritaires aux fins d'action par les directeurs de la santé du Pacifique, et notamment les effectifs, la formation et le leadership, aussi bien dans le domaine des soins cliniques que des soins infirmiers.
- Si les pays océaniques augmentent progressivement leurs effectifs nationaux pour répondre à leurs besoins en matière de santé, en augmentant la part des femmes dans leur personnel, le profil des professionnels de santé dans la région montre que le nombre de médecins par habitant reste faible.
- L'apparition de la COVID-19 et les importantes perturbations qu'elle a causées à la prestation de services ont néanmoins eu un effet positif : elles ont accéléré les initiatives nationales en faveur de la couverture sanitaire universelle, soutenues par les partenaires du développement. À l'inverse, la pandémie a également mis en exergue les insuffisances des systèmes de santé des pays de la région, dans le domaine de la main-d'œuvre, de la formation initiale et continue ; ces besoins doivent être traités en urgence.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

- Les directeurs de la santé du Pacifique sont invités à : 1) **s'engager à renforcer et à améliorer** la situation en matière d'effectifs et de formation, dont les besoins doivent être alignés sur les plans nationaux pour la santé, les parcours professionnels et les cadres de spécialisation ; 2) **appuyer le renforcement** des stratégies en faveur de la gouvernance des services cliniques, et notamment des stratégies régionales prévoyant une amélioration continue de la qualité des services et la préservation d'un niveau de soins élevé ; 3) **reconnaître et soutenir les cadres infirmiers** en veillant à leur inclusion dans les équipes de haute direction du système de santé de chaque pays, avec une rémunération et une autorité adéquates ; 4) **favoriser l'investissement et le soutien** en faveur du développement et du renforcement des interventions de santé numérique ; et 5) **investir dans le renforcement des capacités et la préparation en matière de lutte anti-infectieuse** afin de répondre à la propagation de maladies émergentes.

Situation actuelle

Les progrès de la réalisation des objectifs mondiaux en matière de santé et de développement sont dus à de nombreux facteurs, et notamment à la croissance d'un mouvement international en faveur de la couverture sanitaire universelle. Dans les États et Territoires insulaires océaniques, le travail de développement du secteur de la santé s'articule autour du concept d'îles-santé, des Objectifs de développement durable (ODD) et des concepts essentiels de la couverture sanitaire universelle. Depuis des années, le dialogue sur la réalisation de ce but est à l'ordre du jour des réunions régionales de haut niveau consacrées à la santé publique.

Entre 2013 et 2022, le manque de ressources humaines dans le secteur de la santé a été une source constante de débats, de résolutions et de recommandations lors de la Réunion des directeurs de la santé du Pacifique et de la Réunion des ministres de la Santé du Pacifique. Les participants à ces événements ont reconnu que les ressources humaines dans ce secteur étaient essentielles à la bonne mise en place d'une couverture sanitaire universelle. Ils ont pris acte de l'importance de l'augmentation du nombre de professionnels de santé qualifiés, en notant des progrès dans le nombre de médecins entre 2012 et 2022. Toutefois, le manque de capacités nationales nécessaires pour former un volume suffisant de professionnels de santé reste problématique, avec des différences notables en matière de possibilités d'éducation et de formation pour le personnel. Les pays ont donc dû soit s'appuyer fortement sur des médecins expatriés pour assurer des soins médicaux (en particulier dans les pays de petite taille), soit envoyer leurs ressortissants se former à l'étranger. Les participants ont en outre noté que ces

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

initiatives présentaient elles aussi des problèmes, et les dirigeants des services de santé ont fait part de leurs préoccupations concernant l'aptitude professionnelle des médecins formés à l'étranger, ainsi que la nécessité de fournir des formations et de l'encadrement supplémentaires axés sur les soins primaires, qui nécessitent des ressources importantes.

Conscients de l'ampleur et de la complexité des disparités et de la pénurie concernant le personnel de santé dans les pays océaniques, les participants à la treizième Réunion des directeurs des services cliniques, organisée les 29 et 30 août 2022, et à la troisième Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique, tenue les 1^{er} et 2 septembre 2022, ont poursuivi leurs discussions sur les enjeux de la main-d'œuvre, la formation et la recherche, la gouvernance clinique, les urgences sanitaires ainsi que les réseaux océaniques de soins cliniques et infirmiers. Dans la mesure où les variations persistantes, et évitables, de la disponibilité, des capacités et des performances du personnel continuent d'avoir des répercussions sur la qualité et la couverture des services de santé, ils sont convenus de recommander plusieurs domaines prioritaires aux fins d'action par les directeurs de la santé du Pacifique, et notamment les effectifs, la formation et le leadership, aussi bien dans le domaine des soins cliniques que des soins infirmiers. Le présent document met en lumière les progrès accomplis entre 2020 et 2022, ainsi que les défis et les orientations à venir en vue d'intensifier les investissements dans ces domaines afin de mieux soutenir et d'améliorer la prestation de services de santé dans les pays océaniques.

Vision pour l'avenir

Pour que la couverture sanitaire universelle et la vision des îles-santé puissent devenir une réalité, les pouvoirs publics et les ministères de la Santé doivent axer leurs aspirations sur l'intensification des mesures d'investissement dans les ressources humaines, en particulier dans le domaine de la formation initiale et continue du personnel de santé du pays, de la formation de tous les corps de travailleurs à la gestion et à l'encadrement, des dispositifs de gouvernance des services cliniques, des soins de santé en réponse aux épidémies de maladies émergentes et réémergentes, ainsi que des interventions de santé numérique. Cela permettra aux pays océaniques de parvenir, dans le domaine des ressources humaines, aux seuils critiques nécessaires pour atteindre les ODD, renforcer plus largement leurs systèmes de santé et veiller à ce que la progression réalisée au cours des dernières années ne s'essouffle pas, voire ne recule pas.

Plus précisément, au cours des dix années à venir, les États et Territoires insulaires océaniques devraient disposer des éléments suivants : 1) une main-d'œuvre hautement qualifiée, possédant une formation de spécialité et des compétences cliniques afin de garantir la prestation de services de santé de qualité ; 2) des plans nationaux relatifs au personnel harmonisés avec les plans de santé, des politiques de définition des rôles et des ensembles de services de santé essentiels ; 3) des parcours professionnels renforcés dans le domaine des soins infirmiers et des spécialisations intégrées aux plans stratégiques nationaux dans ce domaine, et alignés avec les plans nationaux en matière de santé ; 4) des services biomédicaux et de laboratoire renforcés,

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

en phase avec les qualifications et les formations officielles du personnel ; 5) des formations continues à la gestion et à l'encadrement pour tous les corps de travailleurs de santé, avec notamment des détachements en milieu clinique ; 6) un cadre national de gouvernance des services cliniques englobant des systèmes de suivi de la qualité et de la sécurité ; 7) un appui à la lutte anti-infectieuse fermement intégré aux systèmes de santé ; 8) des investissements exploités au mieux pour lutter contre les menaces sanitaires à venir et assurer un soutien constant aux équipes médicales d'urgence océaniques dans le cadre de la réponse aux crises ou aux catastrophes ; 9) une meilleure connaissance des capacités du système national de santé afin que celui-ci ne se trouve pas dépassé par une augmentation subite du nombre de cas de maladies ; et 10) des interventions de santé numérique adoptées et renforcées grâce à toute une gamme d'applications, telles que la télémédecine, la télésanté et les systèmes numériques d'information sanitaire en vue d'améliorer la surveillance, de garantir la continuité des soins, d'optimiser la récupération et le stockage des données et des informations ainsi que de faire progresser le partage d'informations sur les patients.

Exemples de progrès accomplis récemment

Les pays océaniques ont pris activement des mesures pour renforcer les services cliniques. Ils reconnaissent l'importance de l'augmentation du nombre de professionnels qualifiés pour parvenir à la couverture sanitaire universelle. Les résultats de l'enquête menée en 2022 sur les capacités du personnel clinicien font état d'une augmentation progressive des effectifs nationaux afin de répondre aux besoins de soins de santé, avec une plus grande féminisation du personnel :

- dans 9 pays océaniques, la proportion de médecins a plus que doublé entre 2012 et 2022, passant de 2 à 4 médecins pour 10 000 habitants ;
- la proportion d'expatriés au sein du personnel médical a diminué sur les 10 dernières années dans 6 pays de la région ;
- la part des femmes au sein du personnel médical a augmenté ;
- certains pays possèdent une main-d'œuvre jeune, âgée de moins de 30 ans, à l'image de Tuvalu (84 % des effectifs) et des Îles Salomon (61 %). D'autres, en revanche, disposent d'effectifs vieillissants, de plus de 50 ans, tels que les Îles Cook (43 %) et Tokelau (33 %) ;
- le nombre de médecins spécialistes formés a augmenté dans 9 pays ;
- les six spécialités médicales les plus répandues sont la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie, l'anesthésie, la chirurgie générale, la médecine et la médecine d'urgence. Cela peut s'expliquer par la disponibilité de ces formations à la Faculté de médecine, des sciences de la santé et des soins infirmiers de l'Université nationale des Fidji.

L'apparition de la COVID-19 et les importantes perturbations qu'elle a causées à la prestation de services ont néanmoins eu un effet positif, en ceci qu'elles ont accéléré plusieurs initiatives nationales en faveur de la couverture sanitaire universelle, soutenues par la CPS et les partenaires du développement :

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

1. les pouvoirs publics ont adapté leur offre de formation initiale et continue des professionnels de santé en faisant appel à la technologie, par exemple à des simulations ou à des séances de formation virtuelle ;
2. la télémédecine et le suivi à distance des maladies chroniques sont en plein essor, et les Fidji et les Tonga ont pris la tête des efforts d'élaboration de stratégies de santé numérique ;
3. un appui régional au déploiement est fourni aux Fidji, aux Tonga, à Tuvalu, à Vanuatu, etc. afin de lutter contre les urgences sanitaires ;
4. des cadres de gouvernance des services cliniques, incluant la lutte anti-infectieuse, ont été élaborés. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de la lutte anti-infectieuse à l'échelle mondiale, et plusieurs pays de la région ont accompli des progrès dans l'amélioration des services dans ce domaine. Ainsi, des évaluations de la lutte anti-infectieuse ont été réalisées à Kiribati, à Vanuatu, à Tuvalu et aux Fidji, des plans triennaux de lutte anti-infectieuse ont été élaborés aux Fidji, aux Îles Salomon, à Vanuatu, aux Tonga et à Tuvalu, et les lignes directrices sur la lutte anti-infectieuse ont été évalués et mis à jour aux Fidji, aux Tonga, aux Îles Salomon, à Tuvalu et à Vanuatu. Ces progrès remarquables ont été permis par le recrutement de la conseillère pour la lutte anti-infectieuse à la CPS en 2019 ; et
5. une enquête sur le personnel biomédical a été réalisée en 2022. Menée par le Groupe de travail technique sur la prise en charge clinique de la COVID-19 dans le Pacifique, elle a mis en évidence la nécessité de formations plus formelles et d'un soutien pour les services biomédicaux à l'échelle nationale.

Les pays océaniques se sont en outre engagés à élaborer des plans nationaux pour la chirurgie, l'obstétrique et l'anesthésie et à les harmoniser avec l'accroissement des effectifs et le renforcement des systèmes chirurgicaux nationaux. Les Tonga ont ainsi terminé leur plan, qui est en attente de l'approbation gouvernementale. Les Îles Cook, Palau, le Samoa et Vanuatu ont commencé la rédaction de leur plan.

Un soutien régional continue d'être apporté aux réseaux cliniques et infirmiers océaniques, tels que la Société océanique des anesthésistes (PSA), l'Association océanique du personnel infirmier de bloc opératoire (PIORNA) ou encore l'Association océanique d'orthopédie (PIOA), en particulier dans le domaine de la formation informelle, par exemple le perfectionnement professionnel continu et l'encadrement.

Pourquoi est-il urgent d'agir?

Disproportion entre les investissements et les mesures. Les États et Territoires insulaires océaniques restent aux prises avec une grave pénurie de personnel de santé et, dans la plupart des pays, le profil du secteur montre clairement que les ressources humaines affectées à la santé ne permettent pas de répondre aux besoins de la population. Au début de la pandémie de COVID-

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

19, le nombre de cas positifs chez les professionnels de santé a réduit significativement une main-d'œuvre déjà en tension, compliquant encore la prestation de services, les résultats pour les patients et le bien-être du personnel. Cela souligne bien qu'il est nécessaire d'investir dans le personnel de santé local et de le renforcer, ainsi que de mettre l'accent sur des stratégies permettant de le fidéliser, telles que des augmentations de salaire, l'accès à des possibilités de formation formelle et informelle, des programmes d'étude standardisés, etc. Le comblement des lacunes en matière de lutte anti-infectieuse, afin de protéger un personnel de santé vulnérable, est essentiel ; il faut investir davantage dans le renforcement de cette lutte, par la mise en œuvre de programmes, des mesures d'accréditation et de formation, la délégation de personnel et la fourniture d'un matériel adapté, pour limiter les effets des infections associées aux soins (IAS), qui font actuellement peser une lourde charge sur les systèmes de santé de toute la région. L'absence de réponse à ces besoins entraînera un système de santé aléatoire, dénué de gouvernance clinique, avec des services de mauvaise qualité et, inévitablement, une hausse de la morbidité et de la mortalité. L'investissement nécessaire pour intensifier les services cliniques et parvenir à la couverture sanitaire universelle n'est toujours pas à la hauteur de l'ampleur du problème. Si aucune mesure n'est prise à très court terme, les déficits de ressources humaines dans le secteur vont continuer à se creuser, les systèmes de santé à s'affaiblir et les efforts régionaux de renforcement des capacités à se heurter à des obstacles.

Difficultés grandissantes pour les services biomédicaux. Des mesures urgentes en faveur des services biomédicaux demeurent une priorité pour la région, et les pouvoirs publics doivent s'engager en ce sens. Le manque de personnel formé et qualifié a des répercussions sur le type et la qualité des services fournis dans les pays. Il est essentiel de fidéliser le personnel et de proposer des mesures d'incitation salariale pour renforcer la main-d'œuvre dans le secteur, tout en favorisant l'accès à des possibilités de formation biomédicale informelle axées sur la radiologie, le travail de laboratoire, la gestion administrative, les réparations et la maintenance générales, la formation des fabricants/fournisseurs, les travaux électriques et l'équipement relevant de domaines spécialisés tels que blocs opératoires, unités de soins intensifs, dialyse et soins dentaires. La mise à niveau des espaces de travail, la fourniture de ressources et/ou l'étude de réformes des politiques à l'appui d'initiatives biomédicales portant par exemple sur le renforcement de l'approvisionnement et de la gestion des pièces détachées, sur l'accès aux équipements d'analyses ou de tests biomédicaux, et sur la modernisation des espaces de travail, restent des points faibles dans la plupart des pays océaniques.

Enjeux émergents affectant la prestation de services cliniques. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les lacunes des systèmes de santé océaniques dans le domaine du personnel ainsi que des besoins de formation initiale et continue. Fournir des soins de qualité à des patients en état critique a épuisé des effectifs déjà restreints et des travailleurs de première ligne manquant de formation en soins spécialisés. Cela a eu des répercussions sur la santé mentale et le bien-être des professionnels de santé, qui ne se sentaient pas préparés à la prise en charge de patients en état critique, ainsi que des communautés, qui ne se sentaient pas soutenues par leur système de santé. Une telle situation pourra avoir des conséquences lors d'événements futurs susceptibles d'entraîner une hausse brutale de patients en état critique, et souligne l'importance de

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

l'amélioration de l'accès au perfectionnement professionnel continu et à la formation spécialisée, afin que le personnel de santé soit mieux préparé à répondre aux demandes de la population et que les résultats pour les patients soient améliorés.

Recommandations soumises aux directeurs de la santé pour examen

Les directeurs de la santé du Pacifique sont invités à traiter les éléments ci-dessous.

1. **Prendre note du résumé des recommandations de la Réunion des directeurs des services cliniques et de la Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux, figurant à l'[annexe 1](#).**
2. **Personnel** : Les pouvoirs publics doivent harmoniser les plans d'effectifs nationaux avec les corps de professionnels de santé, et s'engager à prendre les mesures suivantes :
 - assurer une formation initiale (premier cycle et cycle supérieur) et une formation continue axée sur les politiques de planification de la relève, de fidélisation et de développement du personnel,
 - développer et renforcer les parcours professionnels, normaliser les procédures et les parcours d'accréditation à l'échelle régionale afin que les qualifications soient reconnues dans tous les pays océaniques,
 - revoir et renforcer les plans stratégiques relatifs aux soins infirmiers, en les harmonisant avec les parcours et spécialisations professionnels, et notamment avec les cadres stratégiques pour les soins infirmiers, et
 - soutenir la mobilisation du personnel infirmier, en tenant compte de l'importance d'une juste rémunération.
3. **Formation** : Axer les programmes de formation des professionnels de santé sur les besoins du secteur, avec une collaboration entre les pays membres et les institutions universitaires, en soutenant :
 - les programmes nationaux et régionaux de stages,
 - des modules de formation en :
 - soins infirmiers d'appui à la médecine familiale générale et soins paramédicaux, en particulier pour ce qui est des généralistes ruraux actifs dans les soins de santé primaire,
 - soins paramédicaux, par exemple services de secours, éducation biomédicale formelle ou radiologie, et
 - formation initiale et continue à la lutte anti-infectieuse, par exemple cours sur les fondamentaux de la lutte anti-infectieuse organisé par l'Australasian College of IPC (ACIPC ; institut australasien de lutte anti-infectieuse) ;

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

- dans le domaine de la formation, de l'accréditation et de la réglementation pour les soins infirmiers, les réseaux régionaux d'institutions et de parties prenantes du secteur sont invités à collaborer et à soutenir la formation, en présentiel comme en ligne, par exemple les certificats d'études supérieures en soins périopératoires ainsi qu'en soins infirmiers pour les soins intensifs et continus, ou encore les diplômes de cycle supérieur et les masters en soins infirmiers d'urgence, les programmes de mentorat dans le cadre de la formation continue et du renforcement des capacités de toutes les catégories de personnel infirmier, ainsi que la normalisation de la formation et des qualifications pour mobiliser le personnel infirmier à l'échelle régionale ; et
 - l'élaboration et l'examen des plans stratégiques pour les soins infirmiers, en notant que certains pays ne disposent pas de tels plans.
4. **Gouvernance, direction et gestion des services cliniques :**
- soutenir le renforcement des stratégies de gouvernance des services cliniques, notamment des politiques régionales visant à améliorer en continu la qualité des services tout en préservant les niveaux de soins,
 - reconnaître l'importance de la **direction des soins infirmiers**, en conférant aux directeurs ou aux chefs des soins infirmiers une place au sein des équipes de direction des ministères de la Santé et en garantissant leur inclusion dans l'équipe de haute direction du pays, avec une autorité et une rémunération en conséquence ;
 - soutenir les programmes de formation à la direction des soins infirmiers proposés par les établissements de formation, les ministères de la Santé et les autres parties prenantes ;
 - appuyer le développement et le renforcement des capacités cliniques dans le domaine de l'utilisation des technologies de la santé à mesure que les pays océaniques investissent dans le développement de leurs systèmes d'information sanitaire et leurs outils numériques, tels que la télésanté et la télémédecine, afin de fournir un accès rapide, précis et approprié aux données et informations en vue d'appuyer ou de justifier la nécessité d'interventions et de ressources ; et
 - investir dans le renforcement des capacités et la préparation dans le domaine de la lutte anti-infectieuse afin de répondre à la propagation de maladies émergentes, en mettant en œuvre les volets essentiels des programmes de lutte et les exigences minimales connexes, et mettre en place des systèmes de suivi, de rapports et d'action relatifs à des indicateurs clés tels que la surveillance des IAS et des nouveaux agents pathogènes sentinelles, le suivi de toute une gamme d'indicateurs liés à la lutte anti-infectieuse et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), ainsi que la bonne gestion des chaînes logistiques.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

Recommandations à l'intention des partenaires du développement

Les partenaires du développement sont invités à :

1. appuyer les priorités des pays océaniques dans le domaine de la formation supérieure et de spécialité, et notamment l'engagement à accorder des bourses à toutes les catégories de personnel de santé, axées sur les plans nationaux d'effectifs et les plans stratégiques du secteur de la santé ;
2. soutenir les pays dans le renforcement de leurs capacités en matière de lutte anti-infectieuse en mettant en œuvre les huit principales composantes de cette lutte ; et
3. s'engager à agir dans les axes prioritaires mis en lumière dans les recommandations de la Réunion des directeurs des services cliniques et de la Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique fournies à l'annexe 1.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

Annexe 1

A. Conclusions de la Réunion des directeurs des soins infirmiers des pays océaniques, les 1^{er} et 2 septembre 2022

DÉCLARATION

Les pays insulaires océaniques mesurent et reconnaissent la valeur des soins infirmiers, et ont conscience du rôle vital que joue le personnel infirmier dans la fourniture de soins de qualité et la contribution à une couverture sanitaire universelle pour tous les peuples de la région.

FORMATION

À l'échelle régionale :

- i. Soutenir la collaboration d'un réseau régional d'établissements et de parties prenantes des soins infirmiers afin de mettre sur pied des stratégies de formation en ligne du personnel infirmier.
- ii. Les pays mettent au point leurs propres cadres de spécialisation en soins infirmiers.
- iii. Tous les États et Territoires insulaires océaniques continuent de soutenir la formation aux soins infirmiers, tant en présentiel qu'en distanciel.
- iv. Tous les pays appuient et renforcent les programmes de mentorat en soins infirmiers dans le cadre de la formation continue et du renforcement des capacités dans tous les corps de métier.
- v. Les pays soutiennent la hausse des effectifs nationaux dans le domaine des soins infirmiers, en mettant l'accent sur la normalisation des formations et des qualifications.
- vi. Les pays accordent la priorité à l'élaboration et à l'examen des plans stratégiques pour les soins infirmiers, en notant que certains pays ne disposent pas de tels plans.
- vii. Les pays soutiennent la prestation de services en soins infirmiers.

À l'échelle nationale :

- i. Élaborer des plans stratégiques pour les soins infirmiers.
- ii. Soutenir des parcours professionnels pour tous les corps de métiers des soins infirmiers.
- iii. Reconnaître la formation spécialisée en soins infirmiers.

Partenaires du développement :

- i. La CPS et ses partenaires sont invités à soutenir la formation et le mentorat en ligne dans le domaine des soins infirmiers.
- ii. Augmenter le nombre et la disponibilité des formations de cycle supérieur, allant jusqu'au master, pour les étudiants océaniques en soins infirmiers et obstétricaux, avec, dans la mesure du possible, des détachements de courte durée dans d'autres pays dans la spécialité choisie.

ACCRÉDITATION DES FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS

Soutenir les travaux menés actuellement par l'Alliance des chefs d'unités de soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique Sud (SPCNMOA) et le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

de la Santé pour les soins infirmiers, les soins obstétricaux et le développement sanitaire de l'Université de technologie de Sydney (CC-OMS UTS) dans le domaine de l'accréditation régionale des formations en soins infirmiers.

PERSONNEL

À l'échelle régionale :

- i. Soutenir tous les pays insulaires océaniques dans le développement de leurs orientations stratégiques nationales pour les soins infirmiers, en harmonie avec leurs stratégies nationales pour le secteur de la santé et en tenant compte des domaines prioritaires des Orientations stratégiques mondiales de l'OMS pour les soins stratégiques et obstétricaux.
- ii. Les pouvoirs publics renforcent les parcours professionnels et les spécialisations en soins infirmiers, intégrés aux plans stratégiques nationaux dans ce domaine.
- iii. Mener des recherches sur les pratiques en soins infirmiers, à partir des recherches régionales sur la valeur des travaux en soins infirmiers réalisées par le CC-OMS UTS.
- iv. Les pays appuient la mobilisation du personnel infirmier, en tenant compte de l'importance d'une rémunération équitable.

DIRECTION

- i. Inviter les pouvoirs publics et les partenaires à reconnaître l'importance de la direction des soins infirmiers, et à accorder aux directeurs ou aux chefs des soins infirmiers une place au sein des équipes de direction des ministères de la Santé, en garantissant leur inclusion dans l'équipe de haute direction du pays, avec une autorité et une rémunération en conséquence.
- ii. Soutenir les programmes de formation à la direction des soins infirmiers proposés par les établissements de formation, les ministères de la Santé et les autres parties prenantes.

GOUVERNANCE DES SERVICES CLINIQUES

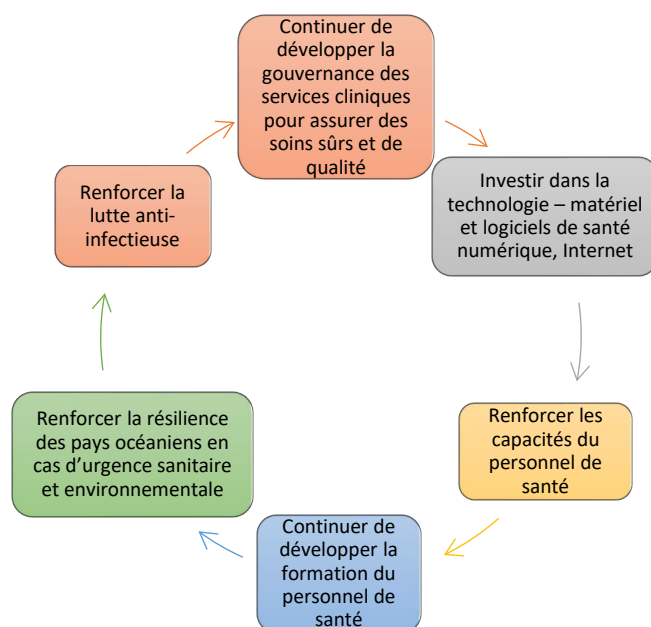
- i. Adopter la feuille de route pour la lutte anti-infectieuse dans le Pacifique, avec les huit principales composantes de cette lutte, dans tous les pays océaniques.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

B. : Résumé des recommandations formulées lors de la Réunion des directeurs des services cliniques les 29 et 30 août 2022

AXES PRIORITAIRES



PERSONNEL

Renforcer les capacités du personnel de santé

À l'échelle régionale

Continuer de renforcer la gestion et la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé afin d'intégrer les éléments suivants :

- i. formation initiale (premier cycle et cycle supérieur) et continue ;
- ii. planification des effectifs ; et
- iii. développement et renforcement des parcours professionnels :
 - a. normalisation des procédures et des parcours d'accréditation à l'échelle régionale afin que les qualifications soient reconnues dans tous les pays océaniques,
 - b. information pour les ressources humaines dans le domaine de la santé avec des données fiables et cohérentes afin d'assurer la planification du futur personnel de santé.

À l'échelle nationale

Les pouvoirs publics sont invités à continuer de renforcer les effectifs existants afin d'intégrer les éléments suivants :

- i. formation initiale (premier cycle et cycle supérieur) et continue ;
- ii. planification des effectifs et des parcours professionnels ; et
- iii. promotion et soutien de la santé des effectifs.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

FORMATION

Continuer de développer la formation des professionnels de santé.

À l'échelle régionale

1. Normaliser les modules et lignes directrices de formation et les diffuser auprès des pays océaniques.
 - a. Fournir l'accès à des lignes directrices numériques fondées sur des données factuelles.
2. Favoriser la reconnaissance régionale des formations et soutenir le programme de stages à l'échelle régionale.
3. Inciter les pays océaniques à faire appel aux programmes des établissements universitaires du Pacifique. Les établissements se voient attribuer des quotas pour les pays océaniques.
4. Les pouvoirs publics sont invités à continuer de soutenir la spécialisation de cycle supérieur en soins cliniques et infirmiers, par exemple :
 - a. les soins infirmiers pour les soins continus et les soins paramédicaux ; ou
 - b. la radiologie, l'ORL et l'orthopédie.
5. Soutenir les services biomédicaux dans les pays océaniques.
6. Renforcer la formation à la lutte anti-infectieuse pour et dans les pays océaniques.

À l'échelle nationale

1. Maintenir et développer des programmes de stages.
2. Les pouvoirs publics sont invités à continuer d'appuyer la formation dans les domaines suivants :
 - a. médecine familiale ;
 - b. modules de formation généraliste à l'appui des soins infirmiers et paramédicaux, en particulier pour les zones rurales ; et
 - c. modules généralistes pour les soins de santé primaires.
3. Les pouvoirs publics sont invités à soutenir la formation aux soins paramédicaux, par exemple pour les services de secours.

Les partenaires du développement sont invités à :

- a. appuyer les priorités des pays océaniques dans le domaine de la formation supérieure et de spécialité.

LUTTE ANTI-INFECTIEUSE

Recommandations à l'intention des pouvoirs publics :

- i. Accorder la priorité à l'hygiène des mains et à la prévention des infections.
- ii. Continuer de soutenir la lutte anti-infectieuse en renforçant et en soutenant les responsables et les programmes de lutte anti-infectieuse à l'échelle nationale et au niveau des établissements de santé.
- iii. Soutenir la surveillance des infections associées aux soins (IAS) au niveau des établissements afin de repérer les flambées avant qu'elles se déclarent, ce qui inclut la surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

- iv. Soutenir la mise en œuvre complète des lignes directrices relatives à la lutte anti-infectieuse en assurant le suivi des pratiques en la matière.
- v. Soutenir l'éducation à la lutte anti-infectieuse qui devrait être obligatoire pour tous les professionnels de santé.

Recommandations à l'intention des partenaires du développement

- i. Continuer à assurer un soutien à la lutte anti-infectieuse dans les pays océaniques.
- ii. Continuer à soutenir le personnel chargé du renforcement de la lutte anti-infectieuse dans les pays océaniques.
- iii. Soutenir les pays océaniques en leur fournissant des ressources, du matériel et des consommables relatifs à la lutte anti-infectieuse.
- iv. Encourager le mentorat et la formation en présentiel pour les points de contact pour la lutte anti-infectieuse.

URGENCES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

À l'échelle régionale

- i. Soutenir les équipes médicales d'urgence de l'OMS et le déploiement régional.
- ii. Établir ou renforcer les capacités océaniques pour des réponses régionales et nationales
- iii. Soutenir les équipes médicales d'urgence océaniques par l'intermédiaire de partenaires, sous la direction de l'OMS, la CPS apportant son appui.
- iv. Prendre note des bulletins d'information de l'OMS sur la COVID-19 et la variole simienne.
- v. Soutenir les certificats de vaccination numériques

GOVERNANCE DES SERVICES CLINIQUES

À l'échelle régionale

- i. Soutenir les stratégies de gouvernance des services cliniques, notamment les politiques régionales.

TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

À l'échelle régionale

- i. Soutenir le développement et le renforcement des capacités en matière d'information et d'informatique.
- ii. Renforcer le soutien numérique apporté aux pays océaniques.
- iii. Soutenir la télésanté et la télémédecine.
- iv. Obtenir, de la part des pouvoirs publics et des partenaires du développement, un engagement en faveur d'un accès fiable et abordable à Internet.

PROGRAMMES CLINIQUES ET ENJEUX TRANSVERSAUX

À l'échelle régionale

- i. Soutenir l'élaboration de plans nationaux pour la chirurgie, l'obstétrique et l'anesthésie.

Pacific Heads of Health

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

- ii. Soutenir les réseaux régionaux océaniens pour les services cliniques, les soins infirmiers et les soins paramédicaux, par exemple dans le domaine de la formation, du perfectionnement professionnel continu, etc.
- iii. Appuyer les programmes régionaux de laboratoires et l'évaluation de la qualité.
- iv. Soutenir les programmes d'aide au renforcement des services cliniques par les pays océaniens.
- v. Appuyer les programmes intégrés centrés sur l'humain dans les pays océaniens.